

**extrait de la décision d'autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100016 du 17 février 2010**

Pétitionnaire : SIVOM Grand site

Localisation des travaux : Lozère / Meyrueis / Hameau de Frépestel

Nature des travaux : Installation d'une table d'interprétation

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- L'implantation de la table est à déplacer éventuellement de quelques mètres, car il y a la présence probable d'une station *d'Adonis vernalis* à proximité. L'emplacement exact pourra être fait avec le garde moniteur du secteur.
- Au niveau paysager, afin de rompre la rigidité du socle, un accompagnement par la mise en place d'un amoncellement de pierre prélevées sur place et placées au pied du socle aurait toute sa place.
- pour des questions de sécurité, il y aurait intérêt à mettre en place un garde corps métallique côté corniche de la Jonte (hauteur 1m avec une lisse à 40 cm par exemple)
- Une attention particulière doit être portée aux risques d'érosion.
- Un suivi photographique sera fait par l'antenne